



CONSEIL MUNICIPAL
CE 1 mai 2013

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 1 mai 2013 à 19h00.

| | | | |
|------------|------|--------------------|------------------|
| Présents : | M. | Gilbert Rivard | Maire |
| | Mme | Monique Baril | Conseillère no.2 |
| | M. | Jean-Pierre Julien | Conseiller no.3 |
| | M. | Denis Labbé | Conseiller no.5 |
| | Mme. | Danielle Matte | Conseillère no.6 |

Monsieur Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Jasmine Therrien agit comme secrétaire.

Le quorum étant satisfait, le président déclare la séance ouverte à 19h05.

Rés.95 -2013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sur proposition de madame la conseillère Monique Baril par appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 1 mai 2013 – 19h00
Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet

ORDRE DU JOUR

- 1. Renonciation à l'avis de convocation**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Correction de la résolution 61-2013**
- 4. Programmation TECQ 2010-2013 - Résolution**
- 5. Réfection services municipaux sur 3 rues - Résolution**
- 6. Stavibel – Pan de construction – Résolution**
- 7. Mandat LVM - Résolution**
- 8. Levée de la réunion**

AFFAIRE

Rés. 96-2013

Correction 61-2013 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU QUE la Ville veut améliorer la voirie locale;

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

Sur proposition de monsieur le conseiller Denis Labbé, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre-Julien, il est unanimement résolu que la Ville de Duparquet fasse une demande de subvention auprès de M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, vice-premier ministre, Ministre de l'agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation et Ministre responsable de la Région de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette subvention servira à retravailler les fossés des chemins Aubé, Baril, Mercier, Wettring ainsi que le chemin du Camping et une réparation des rues Principale et des Pionniers.

Rés. 97-2013

Programmation TECQ 2010-2013

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coût de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Copie certifié conforme du procès-verbal de la session extraordinaire du conseil tenu le 1 mai 2013 ou étaient présents Monsieur le Maire Gilbert Rivard, madame les conseillères, Monique Baril Danielle Matte et messieurs les conseillers Jean-Pierre-Julien, Denis Labbé.

Rés. 98-2013 **Réfection services municipaux sur 3 rues – offre de services**

ATTENDU QUE la ville de Duparquet a besoin de services professionnels pour remplacer les conduites d'aqueduc (segments CA-9 et CA-10 du Chemin du Lac et CA-2 de l'Avenue St-Albert) provenant du plan d'intervention admise dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 .Les travaux de réfection comprennent uniquement une réfection de la tranchée;

Proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et unanimement résolu d'accorder un mandat à Stavibel selon le décret 1235-87 du conseil du trésor, méthode à forfait pour un montant de 16 925 \$ incluant les dépenses, mais excluant les taxes.

Rés. 99-2013 **Stavibel - Service durant la construction – Développement Est Chemin du Moulin**

ATTENDU QUE la ville de Duparquet a besoin de services professionnels durant la construction pour les travaux d'une conduite d'eau potable chemin du Lac Duparquet dans le projet LS420-004-OS-01

Proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et unanimement résolu de donner le mandat à Stavibel de fournir plan et devis à Galarnau Entrepreneur Général Inc. Au montant de 1108.68 \$ excluant les taxes.

Rés.100-2013 **Contrôle qualitatif pour les travaux l'Avenu du Boisé**

ATTENDU QUE la ville de Duparquet a besoin de services professionnels pour effectuer des essais de contrôle qualitatif (contrôle de compacité de remblais granulaires ainsi que le contrôle qualitatif des enrobés bitumineux).

Proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et unanimement résolu d'accorder le mandat LVM pour la première analyse. Si besoin d'autre analyse nous irons sur la recommandation de monsieur Guillaume Ratelle.

Rés. 101-2013 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de madame la conseillère Danielle Matte et secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 :15.